

Publié le 27 mars 2012

Les Epl s'invitent dans la campagne présidentielle

Fortes de leur rôle central en faveur du développement et de la cohésion de nos territoires, les Entreprises publiques locales (Epl) ont sollicité la position des candidats aux élections présidentielles sur les principaux sujets liés à l'avenir des services publics locaux comme la maîtrise publique de la gestion locale, la raréfaction financière, la coopération entre acteurs publics et l'évolution du droit européen de la commande publique.

Dans un questionnaire adressé aux 10 candidats aux élections présidentielles, les Epl insistent sur la nécessité en temps de crise de s'appuyer d'avantage sur les services publics locaux, tout en les modernisant. Cet objectif passe, selon la Fédération des Epl, par la création de nouveaux instruments de nature à renforcer la maîtrise des élus locaux tout en reposant sur un partenariat public-privé équilibré, à l'instar de la formule « Sem contrat », dont tous les élus de Fédération des Epl souhaitent la création rapide. Les candidats apporteront-ils leur soutien à une initiative législative sur les Sem contrat ?

Autre thème abordé par les Epl : le déploiement d'outils de coopération entre acteurs publics locaux. La réussite de la redistribution des cartes entre les différents niveaux de collectivités locales passe par le déploiement d'instruments de coopération entre acteurs publics. Les Sociétés publiques locales (Spl) ont été créées à cet effet en mai 2010. Au-delà, qu'envisagent les candidats pour encourager la coopération et le rapprochement opérationnel des collectivités locales ?

Dans un contexte de tensions sur les finances locales, les Epl invitent également les candidats à préciser les solutions qu'ils proposent pour faciliter l'accès des acteurs du service public aux financements existants comme les nouveaux montages financiers qu'ils envisagent pour soutenir l'exercice de leurs missions d'intérêt général.

Les Epl se tournent enfin vers les candidats pour connaître le regard qu'ils portent sur les initiatives législatives de la Commission européenne réformant le droit de la commande publique et le mode d'organisation des services publics locaux, tout en soulignant que ces textes ne doivent pas porter atteinte à la libre administration des collectivités locales et à l'équilibre trouvé depuis près de 20 ans en matière de délégation de service public avec la loi Sapin.

La Fédération des Entreprises publiques locales... Créée en 1956, la Fédération des Entreprises publiques locales est l'unique représentant des 1 111 Sociétés d'économie mixte (Sem) et Sociétés publiques locales (Spl et Spla) françaises. Elle est dirigée par des élus locaux de toutes tendances politiques et son action est soutenue par 730 Epl et 30 partenaires. Ses 3 missions principales : représenter et promouvoir les Epl auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens ; développer et animer des réseaux professionnels ; renforcer la performance des Epl.

Contact presse :Axel Greleau, FedEpl, 01 53 32 22 46 / 06 83 24 21 53a.greleau@lesepl.fr

À télécharger

- [SAISINE DES CANDIDATS ELECTION PRESIDENTIELLE 2012.pdf](#)